

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	33	34
QUESTION N°		
26-038		
OBJET		
Election du Président		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
Voir PV élection		
CONVOCAION		
09/04/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le seize avril deux mille vingt-six, à 19h00, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement, assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Madame Yvette ROUVIER, doyenne d'âge ;

Étaient présents : Mmes et MM. Sébastien ANDEVERT, Christophe ANDRE, Karine BAUER, Alberto CAMAIONE, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nadine CASTELLANI, Nelson CHAUDON, Catherine CLIMENT, Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD, Mireille FOGASSE, Alain FOUQUE, Jean-Marie FOURNIER, Johan GALLET, Alain GERMAIN, Jean-Marie GILLES, Christophe GUGLIELMINOTTI, Martine HOURS, Yvenn LE COZ, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAZELLIER, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Luc PERRIN, Thierry PEYRET, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Lucie ROUSSEL, Yvette ROUVIER, Claudine SERGERS, Françoise SELLEM, Stéphane VIDAL.

Procuration : de Philippe GIBELIN à Nelson CHAUDON.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, applicable suivant l'article L5211-1, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Marie GILLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles
 - L2122-7 à L2121-28 relatif au fonctionnement du conseil municipal, applicables à l'établissement public de coopération intercommunal (EPCI) par l'article L5211-2,
 - L2121-21 relatif au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, applicable à l'EPCI par l'article L5211-1,
 - L5211-9 relatif aux fonctions de président assurées par le doyen d'âge à partir de l'installation de l'organe délibérant par le président sortant et jusqu'à l'élection du président ;
 - L5211-10 relatif au bureau ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents établi en date du 16 avril 2026 ;

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Juan MARTINEZ, président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Mme Yvette ROUVIER a repris la présidence de la séance, en sa qualité de doyenne d'âge puis a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, dénombant 33 conseillers présents, constatant que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire, à procéder à l'élection du président.

Elle a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs : Monsieur Stéphane VIDAL et Monsieur Johan GALLET.

Après appel à candidature, deux candidats se sont déclarés : Monsieur Nelson CHAUDON et Monsieur Juan MARTINEZ.

Déroulement des opérations de vote à bulletin secret :

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est rendu à l'isoloir puis s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme et a voté par dépôt de son bulletin dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Résultat :

Monsieur Nelson CHAUDON	18
Monsieur Juan MARTINEZ	16

Monsieur Nelson CHAUDON ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu Président du conseil communautaire.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire à la majorité :

Article 1 : Proclame Monsieur Nelson CHAUDON Président, immédiatement installé.

Article 2 : Approuve le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents, tel que ci-annexé ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Certifie exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

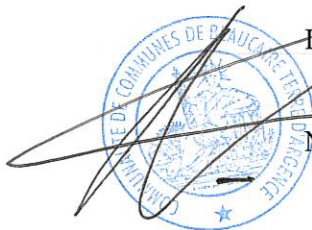
Le Président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative

Fait à Beaucaire, le **22 AVR. 2026**

Le Président,

Nelson CHAUDON



Le secrétaire de séance,

Jean-Marie GILLES

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

DÉPARTEMENT
GARD

EPCI :

ARRONDISSEMENT
NIMES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Élection du Président et des
vice-présidents

Effectif du conseil communautaire

« BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE »

34

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

34

DE L'ÉLECTION du Président et des Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril

à 19 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Beaucaire Terre d'Argence.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (Indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ANDEVERT Sébastien	FOURNIER Jean-Marie	PERIGNON Marie-France
ANDRE Christophe	GALLET Johan	PERRIN Luc
BAUER Karine	GERMAIN Alain	PEYRET Thlerry
CAMAIONE Alberto	GILLES Jean-Marie	RIGAL Olivier
CAMBI GOURJOU André	GUGLIELMINOTTI Christophe	ROBIN Anna
CASIER Héliène	HOURS Martine	ROUSSEL Lucie
CASTELLANI Nadine	LE COZ Yvonn	ROUVIER Yvette
CHAUDON Nelson	MARMIER Stéphanie	SEGERS Claudine
CLIMENT Catherin	MARTINEZ Juan	SELLEM Françoise
FILHOL-FERIAUD Marie-Hélène	MAZELLIER Eric	VIDAL Stéphane
FOUGASSE Mirelle	NESTI Myriam	
FOUQUE Alain		

Absents¹ : GIBELLIN Philippe (Procuration à Monsieur CHAUDON).....
.....
.....
.....

1. Installation des conseillers communautaires ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Juan MARTINEZ président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Jean-Marie GILLES a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme Yvette ROUVIER reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

¹ Préciser s'ils sont excusés.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26--038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :
M. GALLET Johan et M. VIDAL Stéphane

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ² 18 dix huit

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUDON Nelson	18	Dix huit
MARTINEZ Juan	16	Seize
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M.CHAUDON Nelson a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M. CHAUDON Nelson élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 7 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11 onze
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3 nuls
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 20 vingt
- f. Majorité absolue ⁴ 11 onze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOUQUE Alain	20	Vingt
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.
 Bureau de coopération intercommunale
 030-243000585-20260422-26-038-CC
 Date de télétransmission : 22/04/2026
 Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. FOUQUE Alain a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2 blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 32 trente deux
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTINEZ Juan	32	Trente-deux
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20260422-26-038-CC Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. MARTINEZ Juan a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 un
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 33 trente trois
- f. Majorité absolue ⁴ 17 dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOURNIER Jean-Marie	33	Trente trois
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. FOURNIER Jean-Marie a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ⁴ 18 dix huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GILLES Jean-Marie	34	Trente quatre
.....
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20260422-26-038-CC Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. GILLES Jean-Marie a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 12 blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 nul
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 21 vingt-et-un
- f. Majorité absolue ⁴ 11 onze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAMAIONE Alberto	21	Vingt-et-un
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. CAMAIONE Alberto a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

M. Nelson CHAUDON quitte la salle.

M. Alain FOUQUE prend la présidence 10 minutes durant les appels des votants.

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ⁴ 18 dix huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NESTI Myriam	16	Seize
PERIGNON Marie-France	18	Dix huit
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20260422-26-038-CC
 Date de télétransmission : 22/04/2026
 Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme PERIGNON Marie-France a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.7. Election du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ⁴ 18 dix huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLIMENT Catherine	16	Selze
FILHOL-FERIAUD Marie-Hélène	18	Dix huit
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme FILHOL-FERIAUD Marie-Hélène a été proclamé(e) septième vice-président(e) et Immédiatement Installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Mme/M a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et Immédiatement Installé(e).

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Mme/M. a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20260422-26-038-CC Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Mme/M. a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement Installé(e).

4. Observations et réclamations ²⁵

Aucune

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations »

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-038-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 avril 2026 à 21 heures, 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Nelson CHAUDON



Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Yvette ROUVIER

Le secrétaire,

Jean-Marie GILLES

Alain FOUQUE

(Intérim durant élection du 6^{ème} VP)

Les assesseurs,

Johan GALLE

Stephane VIDAL

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	33	34
QUESTION N°		
26-039		
OBJET		
<p>■ ■</p> <p>Détermination du nombre de Vice-Présidents</p> <p>■ ■</p>		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
34	0	0
CONVOCACTION		
09/04/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		
■ ■		

Le seize avril deux mille vingt-six, à 19h00, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement, assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Nelson CHAUDON, président ;

Étaient présents : Mmes et MM. Sébastien ANDEVERT, Christophe ANDRE, Karine BAUER, Alberto CAMAIONE, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nadine CASTELLANI, Nelson CHAUDON, Catherine CLIMENT, Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD, Mireille FOGASSE, Alain FOUQUE, Jean-Marie FOURNIER, Johan GALLET, Alain GERMAIN, Jean-Marie GILLES, Christophe GUGLIELMINOTTI, Martine HOURS, Yvenn LE COZ, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAZELLIER, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Luc PERRIN, Thierry PEYRET, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Lucie ROUSSEL, Yvette ROUVIER, Claudine SERGERS, Françoise SELLEM, Stéphane VIDAL.

Procuration : de Philippe GIBELIN à Nelson CHAUDON.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, applicable suivant l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Marie GILLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles :
- L2122-7 à L2121-28 relatif au fonctionnement du conseil municipal, applicables à l'établissement public de coopération intercommunal par l'article L5211-2,
- L5211-10 relatif au bureau et au nombre de vice-présidents ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20191109-B3-003 du 11 septembre 2019 portant constatation du nombre et de la répartition des sièges de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence (CCBTA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Considérant le nombre de vice-présidents déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder 15 vice-présidents ;

Considérant la possibilité de l'organe délibérant, à la majorité des deux tiers, de fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxièmes et troisièmes alinéas de l'article L5211-10 du CGCT, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15 ;

Monsieur le Président rappelle que l'organe délibérant de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence est composé de 34 membres, ce qui détermine un nombre maximum de 7 Vice-présidents ; nombre qui peut être augmenté à 10 par décision du Conseil à la majorité des deux tiers ;

Monsieur le Président propose de fixer le nombre de vice-présidents à 7, conformément au droit commun.

**Où l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

Article unique : Le Conseil décide de fixer le nombre de vice-présidents à 7.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.
Le Président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative*

Fait à Beaucaire, le **22 AVR. 2026**



Le Président,

Nelson CHAUDON.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie GILLES.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice	Présents	Votants
34	33	34
QUESTION N°		
26-040		
OBJET		
Election des 7 vice-présidents		
ONT VOTE		
Pour	Contre	Abst
Voir PV élection		
CONVOCAION		
09/04/2026		
DEPOT EN PREFECTURE		

Le seize avril deux mille vingt-six, à 19h00, le Conseil de la Communauté de communes « Beaucaire Terre d'Argence » issu du renouvellement, assemblé en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes à Beaucaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Nelson CHAUDON, président ;

Etaient présents : Mmes et MM. Sébastien ANDEVERT, Christophe ANDRE, Karine BAUER, Alberto CAMAIONE, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nadine CASTELLANI, Nelson CHAUDON, Catherine CLIMENT, Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD, Mireille FOGASSE, Alain FOUQUE, Jean-Marie FOURNIER, Johan GALLET, Alain GERMAIN, Jean-Marie GILLES, Christophe GUGLIELMINOTTI, Martine HOURS, Yvenn LE COZ, Stéphanie MARMIER, Juan MARTINEZ, Eric MAZELLIER, Myriam NESTI, Marie-France PERIGNON, Luc PERRIN, Thierry PEYRET, Olivier RIGAL, Anna ROBIN, Lucie ROUSSEL, Yvette ROUVIER, Claudine SERGERS, Françoise SELLEM, Stéphane VIDAL.

Procuration : de Philippe GIBELIN à Nelson CHAUDON.

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, applicable suivant l'article L5211-1 du CGCT, est désigné comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Marie GILLES.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles :

- L2122-7 à L2121-28 relatif au fonctionnement du conseil municipal, applicables à l'établissement public de coopération intercommunal par l'article L5211-2,
- L2121-21 relatif au vote au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, applicable à l'EPCI par l'article L5211-1,
- L5211-10 relatif au bureau ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 20191109-B3-003 du 11 septembre 2019 portant constatation du nombre et de la répartition des sièges de l'organe délibérant de la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu l'arrêté préfectoral n°20191410-B3-002 en date du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence ;

Vu la délibération N°26-038 du 16 avril 2026 relative à l'élection du Président et le PV d'élection annexé ;

Vu la délibération N°26-039 du 16 avril 2026 relative à la détermination du nombre de vice-présidents ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents établi en date du 16 avril 2026 ;

Afin de constituer le bureau communautaire, Monsieur le Président propose de procéder à l'élection des 7 vice-présidents de la Communauté de Communes de Beaucaire Terre d'Argence.

Il rappelle que conformément à l'article L2121-21, applicable à l'EPCI, le vote d'une nomination ou d'une présentation a obligatoirement lieu à bulletin secret.

Monsieur le Président rappelle également que l'élection s'effectue au scrutin secret uninominal à la majorité absolue des membres du Conseil.

Il précise que si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Election du 1^{er} vice-président

Monsieur le Président propose Alain FOUQUE et fait appel à candidatures.
Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	11
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	3
Nombre de suffrages exprimés	20
Majorité absolue	11

Résultat :

Alain FOUQUE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu « 1^{er} vice-président » au sein du Conseil communautaire.

Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur le Président propose Juan MARTINEZ et fait appel à candidatures.
Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	2
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17

Résultat :

Juan MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu « 2^{ème} vice-président » au sein du Conseil communautaire.

Election du 3^{ème} vice-président

Monsieur le Président propose Jean-Marie FOURNIER et fait appel à candidatures.
Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	33
Majorité absolue	17

Résultat :

Jean-Marie FOURNIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu « 3^{ème} vice-président » au sein du Conseil communautaire.

Election du 4^{ème} vice-président

Monsieur le Président propose Jean-Marie GILLES et fait appel à candidatures.
Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Résultat :

Jean-Marie GILLES ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu « 4^{ème} vice-président » au sein du Conseil communautaire.

Election du 5^{ème} vice-président

Monsieur le Président propose Alberto CAMAIONE et fait appel à candidatures.
Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	12
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
Nombre de suffrages exprimés	21
Majorité absolue	11

Résultat :

Alberto CAMAIONE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu « 5^{ème} vice-président » au sein du Conseil communautaire.

Election du 6^{ème} vice-président

Monsieur le Président propose Marie-France PERIGNON et fait appel à candidatures.
Myriam NESTI se déclare candidate.
Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Résultat :

Myriam NESTI a obtenu 16 voix.
Marie-France PERIGNON ayant obtenu 18 voix, soit la majorité absolue des suffrages, celle-ci est élue « 6^{ème} vice-présidente » au sein du Conseil communautaire.

Election du 7ème vice-président

Monsieur le Président propose Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD et fait appel à candidatures.

Catherine CLIMENT et se déclare candidate.

Aucun autre conseiller ne se déclare candidat.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants	34
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Majorité absolue	18

Résultat :

Catherine CLIMENT a obtenu 16 voix.

Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD ayant obtenu 18 voix, soit la majorité absolue des suffrages, celle-ci est élue « 7ème vice-présidente » au sein du Conseil communautaire.

Où l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Article 1 : Le Conseil communautaire déclare 7 vice-présidents élus et immédiatement installés :

- 1^{er} vice-président : Alain FOUQUE
2^{ème} vice-président : Juan MARTINEZ
3^{ème} vice-président : Jean-Marie FOURNIER
4^{ème} vice-président : Jean-Marie GILLES
5^{ème} vice-président : Alberto CAMAIONE
6^{ème} vice-présidente : Marie-France PERIGNON
7^{ème} vice-présidente : Marie-Hélène FILHOL-FERIAUD

Article 2 : Approuve le procès-verbal de l'élection du président et des vice-présidents, tel que ci-annexé ;

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents la présente délibération.

Certifié exécutoire,
Compte tenu de la transmission
- en Préfecture le
- la publication le

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.
Le Président de la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et la Trésorière sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif préalable et/ou un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes ou via www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication ou sa notification, en vertu des dispositions du Code de justice administrative*

Fait à Beaucaire, le **22 AVR. 2026**

Le Président,

Nelson CHAUDON.

Le secrétaire de séance,

Jean-Marie GILLES.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

DÉPARTEMENT
GARD

EPCI :

ARRONDISSEMENT
NIMES

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Effectif du conseil communautaire

« BEAUCAIRE TERRE D'ARGENCE »

Élection du Président et des
vice-présidents

34

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice

34

DE L'ÉLECTION du Président et des Vice-Présidents

L'an deux mille vingt-six, le 16 du mois d'avril

à 19 heures 00 minutes, en application de l'article L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 et de l'article L. 5211-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de Beaucaire Terre d'Argence.

Étaient présents les conseillers communautaires suivants (Indiquer les nom et prénom d'un conseiller par case) :

ANDEVERT Sébastien	FOURNIER Jean-Marie	PERIGNON Marie-France
ANDRE Christophe	GALLET Johan	PERRIN Luc
BAUER Karine	GERMAIN Alain	PEYRET Thierry
CAMAIONE Alberto	GILLES Jean-Marie	RIGAL Olivier
CAMBI GOURJOU André	GUGLIELMINOTTI Christophe	ROBIN Anna
CASIER Hélène	HOURS Martine	ROUSSEL Lucile
CASTELLANI Nadine	LE COZ Yvonn	ROUVIER Yvette
CHAUDON Nelson	MARMIER Stéphanie	SEGERS Claudine
CLIMENT Catherin	MARTINEZ Juan	SELLEM Françoise
FILHOL-FERIAUD Marie-Hélène	MAZELLIER Eric	VIDAL Stéphane
FOUGASSE Mirelle	NESTI Myriam	
FOUQUE Alain		

Absents¹ : GIBELLIN Philippe (Procuration à Monsieur CHAUDON).....
.....
.....
.....

1. Installation des conseillers communautaires ou des délégués

Conformément aux dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux vice-présidents des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du titre V de ce code.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Juan MARTINEZ président sortant de l'EPCI, qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. Jean-Marie GILLES a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

Mme Yvette ROUVIER reprend la présidence de la séance, en sa qualité de doyen d'âge

2. Élection du président

2.1. Présidence de l'assemblée

¹ Préciser s'ils sont excusés.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

Le doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 33 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Il a ensuite invité le conseil communautaire, à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application de l'article L. 5211-10 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

2.2. Constitution du bureau de vote :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs au moins :

M. GALLET Johan et M. VIDAL Stéphane

2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par le conseil communautaire. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne ou le réceptacle prévu à cet effet. Le nombre des conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ² 18 dix huit

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CHAUDON Nelson	18	Dix huit
MARTINEZ Juan	16	Seize
.....
.....
.....

2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____

² La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

³ Ne pas remplir les 2.5 et 2.6 si l'élection a été acquise au premier tour.

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20260422-26-040-CC Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.6. Résultats du troisième tour de scrutin ⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

2.7. Proclamation de l'élection du président

M.CHAUDON Nelson a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. Élection des vice-présidents

Sous la présidence de M. CHAUDON Nelson élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 5211-10 du CGCT).

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre des vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni excéder quinze vice-présidents.

Si en application de cette dernière règle le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut toutefois être porté à quatre.

Il est rappelé que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à 20% de l'effectif, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

⁴ Ne pas remplir le 2.6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20260422-26-040-CC Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

Le président a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, l'établissement disposait, à ce jour, de 7 vice-présidents. Au vu de ces éléments, le conseil communautaire a fixé à 7 le nombre des vice-présidents du conseil.

3.1. Élection du premier vice-président

3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 11 onze
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 3 nuls
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 20 vingt
- f. Majorité absolue ⁴ 11 onze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOUQUE Alain	20	Vingt
.....
.....
.....
.....

3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d) _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

⁵ Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁶ Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accuse de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....

3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président

M. FOUQUE Alain a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

3.2. Election du deuxième vice-président

3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 2 blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 32 trente deux
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTINEZ Juan	32	Trente-deux
.....
.....
.....
.....

3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴.....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin ⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

⁷ Ne pas remplir les 3.2.2 et 3.2.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

⁸ Ne pas remplir le 3.2.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président

M. MARTINEZ Juan a été proclamé deuxième vice-président et immédiatement installé.

3.3. Election du troisième vice-président

3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 un
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 33 trente trois
- f. Majorité absolue ⁴ 17 dix sept

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
FOURNIER Jean-Marie	33	Trente trois
.....
.....
.....
.....

3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- e. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....

⁹ Ne pas remplir les 3.3.2 et 3.3.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁰ Ne pas remplir le 3.3.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
 030-243000585-20260422-26-040-CC
 Date de télétransmission : 22/04/2026
 Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....
.....

3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président

M. FOURNIER Jean-Marie a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

3.4. Election du quatrième vice-président

3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ⁴ 18 dix huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GILLES Jean-Marie	34	Trente quatre
.....
.....
.....

3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....

¹¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président

M. GILLES Jean-Marle a été proclamé quatrième vice-président et Immédiatement Installé.

3.5. Élection du cinquième vice-président

3.5.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 12 blancs
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 1 nul
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 21 vingt-et-un
- f. Majorité absolue ⁴ 11 onze

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CAMAIONE Alberto	21	Vingt-et-un
.....
.....
.....
.....

3.5.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

¹³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.5.4. Proclamation de l'élection du cinquième vice-président

M. CAMAIONE Alberto a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

3.6. Élection du sixième vice-président

M. Nelson CHAUDON quitte la salle.

M. Alain FOUQUE prend la présidence 10 minutes durant les appels des votants.

3.6.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ⁴ 18 dix huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
NESTI Myriam	16	Seize
PERIGNON Marie-France	18	Dix huit
.....
.....
.....

3.6.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁵

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____
- f. Majorité absolue ⁴ _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁶

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... _____
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) _____
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) _____
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) _____
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] _____

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....

¹⁵ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁶ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

3.6.4. Proclamation de l'élection du sixième vice-président

Mme PERIGNON Marie-France a été proclamée sixième vice-présidente et immédiatement installée.

3.7. Election du septième vice-président

3.7.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0 néant
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 34 trente quatre
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 0 néant
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0 néant
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 34 trente quatre
- f. Majorité absolue ⁴ 18 dix huit

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
CLIMENT Catherine	16	Selze
FILHOL-FERIAUD Marie-Hélène	18	Dix huit
.....
.....
.....

3.7.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁷

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.7.3. Résultats du troisième tour de scrutin ¹⁸

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

¹⁷ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

¹⁸ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.7.4. Proclamation de l'élection du septième vice-président

Mme FILHOL-FERIAUD Marie-Hélène a été proclamé(e) septième vice-président(e) et Immédiatement Installé(e).

3.8. Élection du huitième vice-président

3.8.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ¹⁹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁰

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.8.4. Proclamation de l'élection du huitième vice-président

Mme/M a été proclamé(e) huitième vice-président(e) et Immédiatement Installé(e).

¹⁹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁰ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture 030-243000585-20260422-26-040-CC Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026

3.9. Élection du neuvième vice-président

3.9.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²¹

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.9.4. Proclamation de l'élection du neuvième vice-président

Mme/M. a été proclamé(e) neuvième vice-président(e) et
Immédiatement Installé(e).

3.10. Élection du dixième vice-président

3.10.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

²¹ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²² Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²³

- a. Nombre de conseillers à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.3. Résultats du troisième tour de scrutin ²⁴

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

3.10.4. Proclamation de l'élection du dixième vice-président

Mme/M. a été proclamé(e) dixième vice-président(e) et immédiatement installé(e).

4. Observations et réclamations ²⁵

Aucune

²³ Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

²⁴ Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

²⁵ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations »

Accusé de réception en préfecture
030-243000585-20260422-26-040-CC
Date de télétransmission : 22/04/2026
Date de réception préfecture : 22/04/2026

5. Clôture du procès-verbal

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 16 avril 2026 à 21 heures, 30 minutes, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

Le président (ou son remplaçant),

Nelson CHAUDON

Le conseiller communautaire ou le délégué le plus âgé,

Yvette ROUVIER

Le secrétaire,

Jean-Marie GILLES



Alain FOUQUE

(Intérim durant élection du 6^{ème} VP)

Les assesseurs,

Johan GALLE

Stephane VIDAL

